



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 25 JUIN 2010

Date d'envoi de la convocation : 15/06/10

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 57

Exprimés : Pour : 57 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 9 JUIL. 2010

DE CHERBOURG

L'an deux mille dix, le vendredi 25 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BRISSET Franck à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur FEUARDENT Serge à Madame LENER Martine, Monsieur LESEIGNEUR Jacques à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur DENIAUX Johann à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Monsieur CAPELLE Jacques à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Madame THOMINET Odile, Monsieur LAJOIE Gilbert à Monsieur COSNEFROY Jacques.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, BRIX Henri, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge.

N° 2010 – 031

Objet : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Exposé

Suite à la réorganisation du service « Port-Diélette » et à la nécessité de poursuivre la mission « accessibilité » sur le territoire de la Communauté de communes des Pieux, il est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en y apportant les modifications suivantes :

Service Port-Diélette :

L'évolution du port de Diélette et la mise en place de nouveaux services aux usagers visant à optimiser son développement nécessitent une réorganisation du service.

Il est ainsi proposé la fermeture du deuxième poste de maître de port adjoint et la création de deux postes :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, notamment dédié à la maintenance technique et aux interventions de maintenance sur l'ensemble du site.
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, notamment dédié à la promotion du port de Diélette, à la gestion administrative des dossiers clients et à l'accueil du public.

Mission « accessibilité » :

Conformément aux dispositions réglementaires, la Communauté de Communes des Pieux a mis en œuvre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics avec la création notamment d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, le recrutement d'un chargé de mission (dont le contrat a pris fin le 31 décembre 2009) et d'un conseiller coordonnateur pour le suivi des travaux et la mise en œuvre de ce plan. Le diagnostic concernant la partie voirie a été effectué dans les délais impartis.

Afin de poursuivre la mission, notamment l'accessibilité des aménagements publics sur le territoire de la Communauté de Communes des Pieux, il est proposé :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : modifie le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	<i>Actions proposées</i>	<i>Temps de travail</i>
Maître de port adjoint	Fermeture	TC
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Ouverture	TC
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Ouverture	TC
Agent de maîtrise	Ouverture	TC

ARTICLE 2 : impute la dépense sur les crédits qui sont ouverts au budget principal 2010 – Chapitre 012 (charges de personnel).

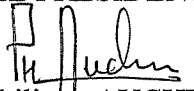
ARTICLE 3 : autorise le Président ou le Vice Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 09/07/2010
et publication ~~ou notification~~
du : 30/06/2010



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT


Philippe AUCHER

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	--------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	0	0
Attaché territorial	A	6	6	0
Rédacteur chef	B	2	1	0
Rédacteur principal	B	1	1	0
Rédacteur territorial	B	8	7	1
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	2	1	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	6	5	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	17	14	4
TOTAL		44	36	5

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	1	0
Ingénieur territorial	A	2	2	0
Technicien supérieur Principal	B	4	3	0
Technicien supérieur	B	5	5	0
Contrôleur principal de travaux	B	1	1	0
Contrôleur territorial de travaux	B	3	1	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	6	6	0
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	9	9	3
Adjoint technique de 1ère classe	C	6	5	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	87	80	64
Agent de maîtrise Principal	C	4	3	0
Agent de maîtrise	C	13	12	0
TOTAL		141	128	68

FILIERE MEDICO-SOCIALE

ATSEM Principal de 2ème classe	C	3	3	2
ATSEM de 1ère classe	C	11	10	10
TOTAL		14	13	12

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des APS	A	1	1	0
ETAPS Hors classe	B	1	1	0
ETAPS 1ère classe	B	1	0	0
ETAPS 2ème classe	B	5	4	1
TOTAL		8	6	1

FILIERE CULTURELLE

ASEA	B	11	10	9
AEA	B	11	10	6
TOTAL		22	20	15

HORS FILIERE

Maître de Port	B	1	1	0
Maître de Port Adjoint	B	1	1	0
TOTAL		2	2	0

TOTAL GENERAL		231	205	101
----------------------	--	------------	------------	------------